

Schéma pluriannuel d'accessibilité 2023 - 2026

INTRODUCTION

En application du III de l'article 47, le schéma pluriannuel d'une durée maximum de trois ans présente la politique de ONEY en matière d'accessibilité numérique. A ce titre, il contient des informations sur la prise en compte de l'accessibilité numérique dans la stratégie numérique de ONEY ainsi que dans sa politique en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap.

L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE : UNE POLITIQUE SOCIETALE AFFIRMEE POUR ONEY

L'engagement sociétal de ONEY est ancré dans la culture de l'entreprise depuis une dizaine années.

Si l'obligation légale des textes du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité de 2019 impose la production d'un schéma d'accessibilité numérique et les déclarations de conformité, l'accessibilité s'inscrit dans un historique déjà ancien pour Oney en matière d'engagement auprès de tous les publics.

L'élaboration du schéma pluriannuel d'accessibilité, associé à un plan d'actions annuel est donc un projet « naturel » pour l'ensemble des équipes et de la Direction générale.

C'est dans ce contexte que ONEY a initié sa démarche d'accessibilité dès 2021.

L'ACCESSIBILITE AU CŒUR DE LA STRATEGIE NUMERIQUE DE ONEY

La politique sociétale de ONEY se traduit depuis plusieurs années par des résultats concrets en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap au travers du dispositif d'accompagnement des collaborateurs à la reconnaissance RQTH, au travers la politique de recrutement, de partenariats et d'accords spécifiques.

La culture interne repose ainsi sur la prise en compte de tous les publics, quelle que soit leur situation, ainsi que le « respect les personnes pour ce qu'elles sont ».

L'accessibilité numérique représente donc une action complémentaire à la politique déjà en place en plaçant l'inclusion numérique au cœur des préoccupations liées au développement et à la mise à disposition de sites web, des applications mobiles pour nos clients, nos partenaires et nos collaborateurs.

GOVERNANCE DE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE CHEZ ONEY

Mettre en œuvre une politique d'accessibilité numérique implique une adaptation de l'organisation interne de l'ensemble des directions de ONEY pour garantir une mise en conformité de production et de gestion des sites web et applications concernés (accompagnement des collaborateurs, modification des procédures d'achats, politique des systèmes d'information, inclusion des demandes d'adaptation internes ou externes...).

Le pilotage et la gouvernance de l'accessibilité numérique s'inscrit dans un cadre organisationnel déjà existant qui vise à garantir sa pérennité et sa cohérence dans l'écosystème interne déjà en place : un programme transversale piloté par le responsable accessibilité numérique autour de directions métiers et de directions supports concourant à la mise en œuvre et au pilotage de l'accessibilité numérique dans la durée a été mis en place pour y répondre.

L'organisation en mode Programme permet :

- Un pilotage budgétaire pour permettre les arbitrages nécessaires
- Une visibilité des remontées « clients » du fait de processus déjà existant et coordonnés
- De s'appuyer sur des outils accompagnant ce type d'organisation matricielle (Teams)
- D'éviter les effets chronophages de structures ad hoc dédiées s'ajoutant à l'organisation existante.
- Des responsabilités « accessibilité » intégrée aux métiers concernés.

Le référents accessibilité a pour mission est le garant opérationnel de l'élaboration, du suivi ainsi que de la mise à jour du schéma pluriannuel. Sa mission est :

- De s'assurer que les processus nécessaires à la prise en compte de l'accessibilité sont établis, mis en œuvre et entretenus
- De rendre compte à la direction du niveau d'accessibilité et de tout besoin d'amélioration
- De proposer des actions de sensibilisation autour des enjeux d'accessibilité
- D'être le point d'entrée unique sur les sujets d'accessibilité.
- D'assurer une veille réglementaire sur les sujets d'accessibilité.

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET SENSIBILISATION

L'objectif du plan de développement des compétences dédié à l'accessibilité permet d'intégrer l'accessibilité dans les formations internes sur les métiers concernés avec des approches différenciées selon les métiers.

Ce plan prévoit dès sa conception un retour d'expérience pour pouvoir l'adapter au plus près des situations d'usages de chacun des collaborateurs dans ses spécificités de compétence.

Des modules spécifiques en format présentiel sont mis en place pour tous les développeurs, chef de projet, UX Designers...

Sans être au cœur des métiers des productions numériques, la sensibilisation interne s'impose comme une action essentielle pour faire de l'accessibilité numérique une véritable culture interne : un module e-learning est proposé à l'ensemble des collaborateurs afin de les sensibiliser.

En complément différentes actions de communication interne, de mise en situation s'intègrent dans les actions déjà récurrentes de mobilisation et de sensibilisation sur les questions de handicap (semaine du handicap par exemple).

L'ACCESSIBILITE AU CŒUR DU PROCESSU PROJET

Rendre les processus de productions numériques « accessibles » suppose une coordination des actions incluant les différents acteurs à chaque étape de la chaîne de production. De la conception projet à la mise en production, en passant par les étapes de design et développement, tous les métiers doivent prendre en compte les bonnes pratiques de développement « accessible ».

Pour réussir cette ambition, l'accessibilité est désormais prise en compte dans le process projet.

UNE POLITIQUE DE PRESTATIONS ACCESSIBLES

La politique de contractualisation avec des fournisseurs, des prestataires intègre l'enjeu de l'accessibilité pour garantir une cohérence et couverture complète de la prise en compte de l'accessibilité dans les productions numériques d'ONEY.

Cela se traduit Que par l'intégration dans les cahiers des charges à l'adresse des fournisseurs ou éditeurs, la fourniture des travaux sous-traités, de développement et de production de contenus ou par la mise en place de moyens de contrôle au niveau des validations des « livrables », la politique contractuelle d'ONEY intègre l'exigence de qualité en matière d'accessibilité numérique dans sa relation avec ses prestataires et fournisseurs.

LES PLANS D'ACTIONS ANNUELS

Toutes les non-conformités relevées sont classées en fonction de leur niveau de gravité : bloquantes, majeures, mineures de manière à les prioriser et à traiter dans la mesure du possible celles les plus impactantes pour les utilisateurs.

Les travaux de mise en conformité et les actions en faveur de l'accessibilité numérique sont planifiés annuellement dans des plans d'actions.

Plan d'actions 2024

Actions	Date prévisionnelle de mise en œuvre
Poursuite du plan de développement des compétences	Courant 2024
Finalisation des audits accessibilité	T1 2024
Poursuite du déploiement du design système	Courant 2024
Définition et mise en œuvre d'une road map de mise en accessibilité consécutif aux audits	Courant 2024

Bilan 2021 - 2023

Actions
Mise en place d'une organisation pour piloter l'accessibilité Numérique
Définition d'une gouvernance et d'une stratégie « Accessibilité Numérique »
Définition du périmètre et d'un planning d'audits
Définition et lancement du plan de développement des compétences
Mise en place et déploiement d'un design système